



Je dois rendre une sommes d'argent depuis plus d'un ans

Par **jennyferhebert**, le **18/05/2010** à **19:35**

Bonjour, j'ai eu un accident de travail le 13 octobre 2008 en me rendant chez un patient en voiture, une dame m'est rentrée dedans. Par là suite j'ai reçu la somme de 500 € de la part de l'assurance de la dame pour les dommages et ensuite l'assurance de mon travail m'a demandé d'envoyer les papiers de mon accident pour passer devant un médecin pour la perte de travail et l'expertise après l'accident, ce médecin m'a donc versé la somme de 717 €. Ensuite au mois de mai 2010 donc plus d'un an après, l'assurance de la dame, me redemande cette somme, car je ne devais pas toucher deux sommes pour les mêmes raisons. Est-ce vrai que nous ne pouvons pas toucher deux indemnités pour le même préjudice ? Non, n'a-t-il le droit de me redemander cette somme plus d'un an après ? Merci de me répondre